

RAPPORT FINAL

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES HALIEUTIQUES

(ADEFIH)

BEN 06 013 11

DECEMBRE 2011

RAPPORT FINAL

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES HALIEUTIQUES (ADEFIH) BEN0601311

INFORMATIONS DE BASE SUR LA PRESTATION

Pays	: Bénin
Secteur et sous-secteur CAD	: 43040 - Développement rural
Institution nationale ou régionale chargée de l'exécution	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Direction des Pêches
Agence d'exécution	: CTB
Nbre d'experts en coopération internationale	: Néant
Durée de la prestation (selon AS/CS)	: 36 mois
Date de démarrage de la prestation :	
Selon AS/CS	: Janvier 2008
Effective	: Mars 2008
Date de clôture de la prestation :	
Selon AS/CS	: 13 décembre 2011
Effective	: 13 décembre 2011
Modalités de gestion de la prestation	: Cogestion et Régie
Budget total de la prestation	: 2.258.893.639 F CFA ou 3.443.661 EUR
Royaume de la Belgique	: 1.989.553.639 F CFA ou 3.033.055 EUR
Budget National	: 269.340.000 F CFA ou 410.606 EUR
Période couverte par le rapport	: Mars 2008 - Décembre 2011

Annexes	Oui	Non
1. Résumé des résultats	X	
2. Etat des recettes et dépenses de l'année sous revue	X	
3. Taux de déboursement de la prestation	X	
4. Personnel de la prestation	X	
5. Sous-traitance et appels d'offres	X	
6. Equipements	X	
7. Formations	X	
8. Bailleurs de fonds	X	

LISTE DES ABREVIATIONS

ABSSA	Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments
ADEFIH	Appui au Développement des Filières Halieutiques
AGETUR	Agence de Gestion des Travaux Urbains
ATEP	Association des Transformateurs et Exportateurs des Produits de Pêche
BOC	Base Obligatoire de Contrôle
BPGE	Bonnes Pratiques de Gestion Environnementale
BPH	Bonnes Pratiques d'Hygiène
CTB	Coopération Technique Belge
CTS	Comité Technique de Suivi
DTF	Dossier Technique et Financier
EF	Evaluation Finale
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
LCSSA	Laboratoire Central de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MOD	Maîtrise d'Ouvrage Délégué
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PADPPA	Programme d'Appui au Développement participatif de la Pêche Artisanale
PAMRAD	Projet d'Appui au Monde Rural dans l'Atacora et la Donga
PFT	Plate-forme de Transfert
PPR	Pratiques de Pêche Responsable
PSRSA	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
SACCE	Système amélioré de Collecte des Crevettes d'Exportation
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale
UGP	Unité de gestion du Projet

NOTE INTRODUCTIVE

Le projet d'Appui au Développement des Filières Halieutiques (ADEFIH) a été initié dans un contexte marqué par l'amélioration des conditions sanitaires liées à l'exploitation des ressources des plans d'eau du Bénin.

En effet, suite à la mission des Inspecteurs de l'Office alimentaire et vétérinaire (OAV), les autorités béninoises ont décidé d'une auto suspension des exportations de crevettes vers l'Europe. Cette décision est liée aux conclusions de cette mission, qui a relevé des dysfonctionnements jugés préoccupants au sein du dispositif de contrôle de la sécurité sanitaire des produits de pêche autour des plans d'eau.

Face à cette situation, il est devenu impératif de procéder à la mise en œuvre des mesures idoines devant permettre d'améliorer les conditions d'exploitations des produits de pêche, tant par les communautés de pêcheurs que par les opérateurs privés impliqués dans cette activité.

Dans ce cadre, l'Union européenne a initié et mis en œuvre un programme régional couvrant plusieurs pays de la sous-région ouest africaine, dont le Bénin, pour accompagner les efforts entrepris par les Autorités Compétentes des pays concernés à travers leurs directions des pêches. La coopération belge s'est associée à cette initiative pour soutenir des actions complémentaires en appui à l'un des plans d'eau les plus importants du Bénin, le lac Ahémé.

A ce titre, le projet ADEFIH a été initié pour assurer l'implantation et l'équipement en infrastructures de qualité afin de créer de meilleures conditions de sécurité sanitaire des produits de pêche, notamment des crevettes, autour du lac Ahémé.

Près de la moitié du budget de ce projet a été consacré à la construction et à l'équipement de deux Bases Obligatoires de Contrôle (BOC) et de douze Plate-formes de transfert (PFT). A ces travaux de construction et d'équipement s'ajoutent d'autres activités se rapportant notamment à :

- la formation des acteurs à la base (pêcheurs, mareyeuses et collecteurs) sur les Bonnes Pratiques d'Hygiène (BPH) ;
- le renforcement des capacités de l'Autorité Compétente (AC) en matière de contrôle et d'amélioration des conditions sanitaires des produits de pêche ;
- la protection des plans d'eau à travers des actions de reboisement des berges, de sensibilisation et de formations des populations sur la protection de l'environnement. La création du jeu « LUD'ECO » en constitue l'une des meilleures illustrations.

Dans sa phase d'exécution, le projet a bénéficié du reliquat budgétaire de la contribution belge au projet d'Appui au Monde Rural dans les départements de l'Atacora et de la Donga (PAMRAD). A cet effet, un Addendum au Document Technique et Financier (DTF) du projet ADEFIH a été élaboré. Ces ressources complémentaires ont servi à l'opérationnalisation du Laboratoire Central de Contrôle et de la Sécurité Sanitaire des Aliments (LCSSA), créé en prélude à la mise en place de la future Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA).

L'évaluation finale du projet a été faite à environ un an de la fin de la période d'exécution des principales activités retenues pour l'atteinte des objectifs fixés. Les préoccupations exprimées par les évaluateurs sont relatives à l'appropriation effective des infrastructures par les usagers, la durabilité et la gestion des équipements installés et leur rentabilité effective au regard de la dégradation des conditions de production marquées par l'ensablement du plan d'eau.

Le projet a été mis en œuvre sans assistance technique extérieure.

Les opérateurs privés à travers l'Association des Transformateurs et Exportateurs des produits de pêche (ATEP) ont été impliqués dans le pilotage du projet au travers du Comité Technique de Suivi (CTS) mis en place et présidé par le président de cette association. Le CTS a servi d'accompagnement dans la mise en œuvre des recommandations de la SMCL ainsi que dans la définition des orientations nécessaires à la bonne conduite des actions du projet.

Les actions développées par le projet ADEFIH dans le cadre de l'amélioration des conditions de sécurité sanitaire des produits ont favorisé l'inscription du Bénin sur la liste unique des pays autorisés à exporter les produits halieutiques vers l'Union Européenne.

Le rapport final du projet couvre la période de mars 2008 à décembre 2011 et porte sur différents aspects, notamment l'état des recettes et dépenses (annexe 2), le taux de déboursement de la prestation (annexe 3), le personnel de la prestation (annexe 4), les sous-traitances (annexe 5), les équipements (annexe 6), les formations (annexe 7) et les autres bailleurs (annexe 8). Il convient cependant de noter que les ressources financières mobilisées concernent essentiellement la contribution belge au projet.

En termes de perspectives, la mise en œuvre du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA), dont l'un des axes concerne la promotion des filières agricoles, offre l'opportunité de soutenir davantage la dynamique engagée dans le cadre de ce projet. Des actions spécifiques pourraient être développées en direction des principaux acteurs qui sont les communautés de pêcheurs et le GIE (Groupement d'Intérêt Economique) pour donner une réelle impulsion à cette filière. A court terme, les projets de la coopération belge encore en cours d'exécution pourront jouer un rôle capital d'accompagnement du GIE pour assurer une bonne gestion des infrastructures, lesquelles sont d'un intérêt capital pour la filière halieutique.

PREMIÈRE PARTIE : APPRECIATION

1. PERTINENCE ET PERFORMANCE DE LA PRESTATION

1. - Très satisfaisant
 2. - Satisfaisant
 3. - Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs
 4. - Non satisfaisant
 X. - Sans objet

	Res pons able national de l'exécution	Res pons able CTB de l'exécution
PERTINENCE¹ (cf. PRIMA, §70, p.19)		
1. Quelle est la pertinence de la prestation par rapport aux priorités nationales de développement?	2	2
2. Quelle est la pertinence de la prestation par rapport à la politique belge de développement?	X	2
Indiquez votre score par rapport aux trois thèmes ci-dessous :		
a) Genre	2	2
b) Environnement	2	2
c) Economie sociale	2	2
3. Les objectifs de la prestation étaient-ils toujours pertinents ?	2	2
4. La prestation a-t-elle répondu aux besoins des groupes cibles?	2	2
5. En fonction de ses objectifs, la prestation s'est elle appuyée sur les organes locaux d'exécution appropriés?	2	2

¹ Selon le PRIMA, §70, p.19, il s'agit "d'apprécier si les choix es objectifs, les choix des groupes cibles et des organes locaux d'exécution restent pertinents et cohérents par rapport aux principes généraux relatifs à une aide efficace et efficiente, ainsi que par rapport à l'application des politiques et stratégies locales, régionales, internationales et belges de développement ».

	Res pons able national de l'exécution	Res pons able CTB de l'exécution
PERFORMANCE² (PRIMA, §71, pp.19-20)		
1. Les résultats obtenus par la prestation ont-ils contribué à la réalisation de ses objectifs ³ ? (efficacité)	2	2
2. Appréciez la qualité des résultats intermédiaires (efficacité)	2	2
3. Les modalités de gestion de la prestation ont-elle été appropriées? (efficacité)	2	2
4. Les ressources de la prestation ont-elles été suffisantes sur le plan de (efficience) :		
a. Ressources financières?	2	2
b. Ressources humaines ?	2	2
c. Matériel et équipements ?	2	2
5. Les ressources de la prestation ont-elles été utilisées efficacement et optimisées pour obtenir les résultats attendus? (efficience)	2	2
6. La prestation a-t-elle été satisfaisante sur le plan coût-efficacité par rapport à des interventions similaires? (efficience)	2	2
7. Sur base du planning d'exécution, appréciez la rapidité d'exécution de la prestation. (respect des délais)	3	3

² Selon le PRIMA, §71, pp. 19-20, il convient « d'apprécier et de mesurer les performances convenues dans les phases de préparation selon les 4 critères et les indicateurs établis pendant la formulation. (Les 4 critères sont efficacité, efficience, respect des délais et qualité du personnel).

³ voir annexe 1 pour plus de détails

2. *APRECIATION GLOBALE DE LA PRESTATION*

Indiquez votre appréciation globale de la prestation *en utilisant les appréciations suivantes* :

- 1 - Très satisfaisant
- 2 - Satisfaisant
- 3 - Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs
- 4 - Non satisfaisant
- X** - Sans objet

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
Appréciation globale de la prestation	2	2

3. JUSTIFICATION

La pertinence de la prestation par rapport aux priorités nationales de développement a été analysée par la mission d'évaluation finale du projet en septembre 2010. L'objectif global du projet est : « La pauvreté au sein des communautés de pêcheurs du lac Ahémé est réduite par un meilleur accès aux marchés national, régional et international dans une perspective de développement durable ». Il apparaît donc que la conception du projet est en accord avec les politiques et stratégies nationales.

La mission d'évaluation finale a également confirmé la pertinence des actions menées qui s'inscrivent de manière claire et cohérente dans les politiques de développement et sectorielles du Bénin. Ces actions répondent également aux principes qui régissent la politique belge de coopération au développement. L'extrait des principales conclusions de la mission d'évaluation finale du projet confirme cette pertinence.

Le projet s'insère donc dans tous les différents programmes, plans et stratégies globales. Il est constaté que le projet a également pris en compte les politiques d'égalité hommes/femmes ainsi que les aspects environnementaux, socio-économiques, les droits d'enfants et des OMD en général.

En 2008 au Bénin Monsieur Peter MOORS, Directeur Général de la Coopération au Développement du Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement du Royaume de Belgique, a insisté « sur l'importance particulière que la Belgique accorde à l'appropriation, par le Bénin, de la définition des programmes de coopération. A cet effet, il a aussi souligné l'intérêt d'avoir des procédures transparentes et une gestion axée sur les résultats afin d'aboutir à plus d'efficacité dans la mise en oeuvre des programmes. Il a enfin rappelé l'importance de l'objectif de développement durable et la nécessité de prendre en considération les questions du genre, des droits de "enfant et de "environnement ainsi que la question de la gouvernance et de la décentralisation dans l'identification des programmes de coopération. »

L'EF a constaté que cette stratégie a été appliquée par la CTB locale.

Efficacité : la mesure de l'efficacité du projet en relation avec l'objectif spécifique se résume ainsi qu'il en ressort des conclusions de l'évaluation finale du projet :

L'objectif spécifique n'est apparemment pas atteint dans son intégralité. Les différents points suivants permettent d'évaluer l'accomplissement de l'objectif :

Le projet est très bien accueilli par la population bénéficiaire dans son ensemble, petit pêcheur, de la mareyeuse, du collecteur, mais également par les autorités halieutiques dans leur ensemble. Le travail de sensibilisation est une réussite.

La formation reçue a été approuvée par les récipiendaires rencontrés qui en retirent une véritable fierté. Ils n'auront cependant pas la possibilité de profiter concrètement et donc économiquement de leur formation avant que les BOC et PFT ne soient opérationnels.

Le projet subit un retard considérable et cela malgré les multiples interventions de l'UGP. Les réunions du SMLC n'ont pas permis de débloquer la situation dans les temps. Cela ne permet pas de réunir les conditions nécessaires à l'atteinte de l'objectif.

Les principaux intéressés rencontrés entourant le lac Ahémé, telles que les Mairies, les RCPA, les ACCPH et APCPH ont pour la plupart été impliqués au projet concernant l'implantation des BOC et PTF ou dans la désignation des pêcheurs pouvant bénéficier d'une formation. Ils se félicitent du

projet mais regrettent qu'ils ne soient pas consultés sur la suite du projet. L'EF a constaté que leurs sources d'informations se limitaient à des rencontres ponctuelles avec ADEFIH et qu'aucunes instructions concernant leurs implications présentes et futures dans le contrôle des BOC et PTF ne leur avaient été communiquées par leur hiérarchie.

Concernant les constructions des BOC et PFT, l'aide de corps de métiers proche du lac Ahémé aurait dû être favorisée. En effet lorsque des problèmes techniques (électricité – eau – réparation de maçonnerie – carrelages - remise en état de pistes - pannes de moteurs etc.) se présenteront, faudra-t-il faire appel à des corps de métier venant de Cotonou ?

La durabilité du projet reste liée aux opportunités d'un ancrage adéquat des acquis, notamment en ce qui concerne la gestion des BOC, la résolution du problème d'ensablement du chenal qui entrave la production des crevettes, la reprise des activités d'exportation par les opérateurs.

En ce qui concerne les services de contrôle à travers l'efficacité du Système Amélioré de Collecte des Crevettes d'Exportation (SACCE) (Résultat intermédiaire 1), il est apparu que la durée d'exécution des activités du projet qui est de trois (3) ans est insuffisante pour que les actions envisagées aient un réel impact dans ce délai. En effet, les infrastructures de débarquement (BOC et PFT) auraient dû être fonctionnelles dès la première année d'exécution pour que l'équipe du projet ait l'opportunité d'apprécier le SACCE pendant une saison crevettière.

En dépit de cette situation, l'exécution de la prestation est jugée de qualité satisfaisante. Des insuffisances ont été relevées, notamment le retard d'installation des infrastructures et de leurs équipements, de réalisation des pistes d'accès et de mise en place du mode de gestion des infrastructures qui ont constitué un handicap que devrait surmonter le projet.

Le projet ADEFIH a joué un rôle prépondérant dans le processus qui a conduit à l'inscription du Bénin sur la liste unique des pays autorisés à exporter vers l'Union Européenne. Les résultats atteints en matière d'initiatives pour l'amélioration des conditions sanitaires des produits requièrent d'être consolidés et davantage appropriés par les différents acteurs, notamment ceux réellement impliqués dans la filière halieutique.

En ce qui concerne les ressources humaines, la composition de l'Unité de Gestion du Projet était légère avec un Responsable National, un Co-Responsable Administratif et Financier, une secrétaire comptable, deux chauffeurs et deux assistants juniors belges.

DEUXIÈME PARTIE : RÉSUMÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

1. OBJECTIF GENERAL

Le projet d'Appui au Développement des Filières Halieutiques a pour objectif global « La pauvreté au sein des communautés de pêcheurs du lac Ahémé est réduite par un meilleur accès aux marchés national, régional et international dans une perspective de développement durable ».

2. OBJECTIF SPECIFIQUE ET RESULTATS INTERMEDIAIRES

L'objectif spécifique vise l'amélioration, la sécurisation et la valorisation des productions de crevettes du lac Ahémé par des pratiques de pêche responsables et contrôlées et des modalités de manutention et de conditionnement conformes aux exigences de l'Union Européenne.

Cet objectif s'articule autour de trois résultats intermédiaires qui sont :

RII : Les conditions sanitaires de production, de collecte et de transport des produits de la pêche sont améliorées sur le lac Ahémé

Les conditions d'hygiène sur les sites de débarquement des plans d'eau, compte tenu de l'absence d'aménagement et d'équipement, ne sont pas conformes aux exigences réglementaires en matière de sécurité sanitaire, notamment par rapport aux marchés d'exportation dont celui de l'Union Européenne alors que les matières premières destinées à l'approvisionnement des établissements agréés transitent par ces sites de débarquement. La seule unité artisanale de transformation qui existait auparavant à Ségbohoulé (dans les années 60) était un bâtiment équipé pour faire bouillir les crevettes collectées avant leur expédition sur les marchés des grandes agglomérations.

Les communautés de pêcheurs vivant en bordure du lac ont une connaissance limitée en matière d'hygiène. Le matériel qu'elles utilisent pour la collecte et la manutention des produits halieutiques est très peu adapté pour éviter la contamination des produits par les souillures microbiennes et organiques diverses.

L'amélioration de ces conditions passe nécessairement par la construction d'infrastructures de collecte et de manipulation des productions appropriées et par la formation des utilisateurs et des riverains à l'usage adéquat de ces infrastructures.

RI2 : Les capacités de l’Autorité Compétente en matière de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de formation des acteurs à la base sont renforcées

Ce résultat doit permettre à l’Autorité Compétente du MAEP de se positionner comme un acteur central du développement de la filière crevette d’exportation et des productions halieutiques en général, dans le respect de la stratégie nationale qui met l’accent sur ses fonctions régaliennes qui portent sur :

- La planification, la programmation et la coordination des interventions. Il s’agit notamment de l’élaboration de plans de développement, la coordination des interventions, la remontée des informations vers le niveau central pour l’élaboration des politiques ;
- La formation et/ou le recyclage des agents de l’Etat et le suivi-évaluation de ses propres services ;
- La surveillance, le contrôle et la certification des productions: surveillance sanitaire et épidémiologique, contrôle de la qualité des productions halieutiques, mais aussi des conditions de collecte et de transport et des engins de pêche utilisés.

RI3 : Des études et des activités complémentaires sont réalisées pour assurer la pérennité et la qualité des productions halieutiques

Il s’agit ici de compléter les activités principales du projet par des mesures d’accompagnement destinées à améliorer l’efficacité du projet et sa durabilité.

Ces activités complémentaires concernent :

- La libre circulation de l’eau de mer et des recrues dans les passes d’accès au lac ;
- La restauration des mangroves et du couvert forestier menacés par de mauvaises pratiques environnementales ;
- L’usage de fours Chorkors et de foyers améliorés pour limiter la consommation de bois de chauffe et bois de fumage au minimum indispensable dans le cadre des activités traditionnelles de fumage menées essentiellement par les femmes.

Ces trois résultats ont été maintenus durant la vie du projet.

Toutefois, une modification budgétaire a été opérée pour faire face à un gap financier en vue d’assurer la réalisation du résultat 1, notamment pour l’acquisition des équipements. Par ailleurs, en réponse à la requête adressée par le MAEP aux Partenaires techniques et financiers intervenant dans ce domaine pour obtenir un appui au LCSSA, le projet ADEFIH a bénéficié du transfert du reliquat du PAMRAD pour soutenir le LCSSA. Les activités retenues ont tenu compte de la nécessité de développer une cohérence entre les différentes actions menées dans le cadre de l’appui belge à la filière halieutique.

3. ATTEINTE DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE SELON LES INDICATEURS RETENUS

Le principal indicateur objectivement vérifiable retenu comme indicateur d'impact dans le DTF du projet ADEFIH est : « *La reprise et l'augmentation des exportations de creve es vers l'Union Européenne, constaté dans les rapports d'activités et es relevés des productions exportées par les usines de traitement des produits halieutiques* ».

La reprise des exportations est déjà un acquis avec l'inscription du Bénin sur la liste unique des pays exportateurs des produits halieutiques en directi n du marché européen depuis le 1^{er} janvier 2010. Cependant, il est très indiqué de consolider les actions devant permettre d'assurer le maintien du pays sur cette liste unique.

L'augmentation des exportations est dépendante de la disponibilité des ressources dans le plan d'eau. Elle reste également liée à la reprise effective des activités des usines C USTAMER et FSG. Seule la société DIAX est aujourd'hui en activité. De ce fait, le projet ne peut avoir qu'un impact très limité sur cette augmentation compte tenu des problèmes d'ensablement du chenal.

4. ATTEINTE DES RESULTATS INTERMEDIAIRES SELON LES INDICATEURS RETENUS

Résultats 1 : Les conditions sanitaires de production, de collecte et de transport des produits de la pêche sont améliorées sur le lac Ahémé

Les travaux de construction et d'équipement des infrastructures ont été réalisés à travers l'Agence de gestion des travaux urbains (AGETUR) en Maîtrise d'ouvrage Déléguée (MOD). Elle a été retenue par appel à concurrence ouvert selon les procédures de marchés publics béninois. Un contrat d'exécution a été signé entre le MAEP et cette agence dont le mandat est régi par la loi sur la MOD. Dans ce cadre, les travaux réalisés ont porté sur :

- La construction de deux (02) Bases Obligatoires de Contrôle (BOC) et douze (12) Plateformes de transfert (PFT) ;
- L'équipement des deux BOC et la mise en état de fonctionnement.

L'exécution des travaux a souffert des capacités très limitées des entreprises locales pour réaliser des prestations de cette nature. La faible capacité du Maître d'ouvrage à assurer un suivi de proximité du MOD n'a pas permis de réaliser les travaux selon le rythme approprié. Le retard accusé dans la construction s'est fortement répercuté sur l'installation des équipements. Cette situation s'est davantage aggravée du fait de la difficulté d'acquisition sur le marché local. En effet, les fournisseurs de la place sont plus des intermédiaires des firmes étrangères.

Les autres actions directement conduites par le projet ont concerné :

- L'acquisition de 295 Caissons Isothermes Normalisés (CIN) ;



- La formation de 800 pêcheurs sur les Bonnes Pratiques d'Hygiène (BPH) et les Bonnes Pratiques de Gestion Environnementale (BPGE) et leur équipement en petits matériels ;
- La formation de 151 mareyeuses et collecteurs sur les Bonnes Pratiques d'Hygiène (BPH) et les Bonnes Pratiques de Conservation par le Froid (BPCF).

Les travaux d'aménagement des pistes d'accès aux infrastructures prévus sur le financement du budget national ne sont pas réalisés. Aux contraintes liées à la procédure très lourde des marchés publics se sont ajoutés les difficultés de mobilisation effective des fonds de la contrepartie nationale.

Le Système Amélioré de Collectes de Crevettes d'Exportations (SACCE) n'est pas fonctionnel.

Résultat 2 : Les capacités de l'Autorité Compétente en matière de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de formation des acteurs à la base sont renforcées

La Direction des Pêches, Autorité Compétente en matière de contrôle sanitaire des produits de pêche et de formation des acteurs est la principale structure impliquée dans la conduite des activités de ce résultat.

Les Inspecteurs impliqués dans le contrôle tant au sein de la direction que des structures déconcentrées du MAEP à savoir les CeRPA et les CeCPA, ont bénéficié des différentes formations réalisées dans le cadre du projet ADEFIH.

A ce titre, les actions ont porté sur :

- La contribution à l'impression du guide d'inspection sanitaire des produits halieutiques au profit des inspecteurs de l'Autorité Compétente ;
- La contribution à l'équipement du Laboratoire Central de Contrôle et de la Sécurité Sanitaire des Aliments (LCSSA) en chromatographe, en réactifs et matériel microbiologiques ;
- La conception et l'utilisation de 1 250 manuels didactiques pour les formations ;
- L'accompagnement des acteurs pour la définition, la mise en place des organes de gestion des BOC ainsi que la formation de leurs membres, notamment le Conseil d'Administration, le Bureau et le Directeur exécutif du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) créé pour assurer la gestion quotidienne de ces infrastructures.

En matière de formation, les résultats enregistrés sont jugés satisfaisants. La principale préoccupation concerne la mise en application des connaissances qui n'a pas été possible à cause du retard de la mise en place des infrastructures et du démarrage encore timide des activités d'exportation par la plupart des opérateurs concernés. La campagne crevette qui était supposée servir de cadre de mise en fonctionnement de ces infrastructures n'intervient qu'à la fin du projet. Cette situation appelle des mesures appropriées pour accompagner les acteurs pour la bonne exploitation et la gestion optimale des différentes infrastructures installées. La mise en place du GIE ne devrait pas constituer une fin en soi. Cet organe qui est de création très récente, a besoin d'un suivi intensif et d'un meilleur coaching pendant au moins deux campagnes crevette. Des alternatives devraient être recherchées dans le cadre des autres projets de la coopération benino-belge en cours d'exécution dans le secteur agricole, notamment la Facilité d'Appui aux Filières Agricoles dans les départements du Mono-Couffo (FAFA/MC) ou la Facilité d'Appui aux Investissements Agricoles dans les départements du Mono-Couffo et de l'Atacora-Donga (FAIA).

Résultat 3 : Des études et des activités complémentaires sont réalisées pour assurer la pérennité et la qualité des productions halieutiques

Au titre des études complémentaires, il a été retenu l'identification des causes de l'envasement du chenal dans la perspective de mener des actions devant permettre la régénération des ressources du lac. Ces études ont été abandonnées au profit des activités ci-après :

- Le reboisement des bassins versants pour limiter les risques d'érosion et d'ensablement ;
- La formation des acteurs à la base pour limiter les risques de souillure des produits de pêche et de dégradation continue des ressources naturelles au regard de certaines pratiques traditionnelles de fumage du poisson utilisées par les populations.

A ce jour, le point des réalisations enregistrées se résume ainsi qu'il suit :

- L'étude sur les causes de l'envasement du chenal n'est pas réalisée. En effet, l'Autorité Compétente a retenu l'option d'identifier des actions susceptibles de lever cette contrainte liée à l'envasement au regard des études existantes qui ont été déjà conduites sur cette question. Le Projet d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA) sous financement du FIDA et de la BAD a été sollicité pour la mise en œuvre de certaines activités de désensablement. L'initiative développée s'est arrêtée à une phase pilote, le PADPPA étant arrivé à terme ;
- 10 fours Chorkors construits au centre de fumage de Dado. Cette activité a fait l'objet de préoccupation de la part des exportateurs de crevettes qui y ont trouvé un caractère contradictoire par rapport à la construction des BOC qui ont besoin davantage de produits pour l'exportation des produits frais. La construction des fours Chorkors a été menée à titre démonstratif afin de mobiliser les communautés de pêcheurs notamment les femmes sur les alternatives de mode de fumage faisant usage de quantité très réduite de bois ;
- 108,86 ha de bassins versants sont reboisés dans les communes de Kpomassè et de Comé et 1.227 plants d'Avicennia mis en terre sur 10 sites abritant les infrastructures ;
- 61 latrines villageoises construites et utilisées dans les 15 communes, zone d'intervention du projet.

Les actions du Projet ADEFIH autour du lac Ahémé à travers les infrastructures mises en place (les BOC, les PFT et les latrines), l'équipement des pêcheurs et leur formation sur les Bonnes Pratiques d'Hygiène, Bonnes Pratiques de Gestion Environnementale et les Pratiques de Pêche Responsable devraient avoir un impact sur l'amélioration durable des conditions sanitaires d'exploitation des produits de pêche. Cet impact devrait être renforcé avec l'amélioration de l'accès aux infrastructures par la construction des pistes, le fonctionnement du SACCE, l'équipement et l'opérationnalisation effective du laboratoire. Les acteurs à la base disposent de manuels didactiques conçus et utilisés pour les formations, de latrines construites dont l'utilisation devrait favoriser l'amélioration de la qualité des produits.

Toutes ces actions ont induit un taux de réalisation physique de 95%.

Il est à retenir que de réelles avancées ont été enregistrées en matière d'amélioration des conditions sanitaires de production, de collecte et de transport des produits de la pêche sur le lac Ahémé.

La principale préoccupation réside sur les constats ci-après :

- Le système amélioré de collecte des crevettes d'exportation n'a pu être fonctionnel avant la fin du projet ;
- La réalisation des travaux d'aménagement des pistes d'accès aux infrastructures (BOC et PFT) est reportée de nouveau à l'exercice budgétaire 2012 au titre de la contrepartie béninoise qui devrait en assurer la réalisation (à confirmer/contrôler dans le budget national 2012) ;
- L'insuffisance de la surveillance du plan d'eau et la persistance de l'ensablement du chenal qui portent un préjudice à la disponibilité effective des ressources halieutiques en quantité suffisante.

La mise en œuvre du projet ADEFIH a servi d'impulsion au processus de création de l'ABSSA.

5. SYSTÈME DE SUIVI-EVALUATION MIS EN PLACE

La supervision et le suivi global du projet sont assumés par la Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL). Les sessions de la SMCL se sont déroulées de façon régulière durant la vie du projet. Les Comptes-rendu des réunions de la SMCL sont établis par les Responsables du projet et transmis aux membres au plus tard 7 jours après la réunion.

En interne, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) est pleinement responsable du suivi et de la supervision de toutes les activités engagées. Elle est tenue de définir et faire exécuter des Plans Semestriels de travail, avec l'établissement d'indicateurs de performance précis, l'identification des responsables de chaque activité et les indications budgétaires.

Pour palier l'absence d'une expertise internationale en appui à la réalisation des activités du projet, un Comité technique de suivi a été mis en place sous la conduite du président de l'Association des Transformateurs et Exportateurs de Produits de pêche (ATEP). Il s'agit de l'une des innovations du projet ADEFIH qui a donné l'opportunité de jeter les bases d'un partenariat public-privé souhaité par les deux Parties belge et béninoise. Ce comité a joué un rôle essentiel dans le suivi de la mise en œuvre des activités de construction et d'équipement des infrastructures (BOC et PFT) tout en veillant au respect des orientations de base du projet.

Le cadre logique élaboré dans le DTF du projet contient une présentation des indicateurs et des sources de vérification. Le cadre logique a servi de document de référence pour suivre les réalisations du projet et comparer les objectifs aux réalisations effectives aux différents niveaux.

En complément à ce dispositif de suivi-évaluation, une évaluation finale a été réalisée en septembre 2010. Les principales conclusions et recommandations de cette évaluation se résument ainsi qu'il suit :

Recommandations à moyen terme :

- ü Vérifier que les pêcheurs formés sont toujours en possession de leurs équipements (glacières, seaux plastiques, passoires, brosses et bas nets)
- ü Vérifier que l'amélioration des pistes d'accès aux infrastructures est en cours
- ü Vérifier que le chromatographe est opérationnel
- ü S'assurer de l'entretien et de la surveillance des plans de mangroves
- ü Demander à l'AC de contrôler l'absence de HPA (hydrocarbures polycycliques) potentiellement cancérigène dans les produits fumés par les fours chorkors de Dado
- ü Vérifier la construction des latrines

Au terme du projet, les recommandations à court terme relevant du projet ont été mises en œuvre durant la phase d'exécution.

En matière d'audits financiers deux missions ont été réalisées par la Cour des Comptes belge et le cabinet Deloitte en 2009.

TROISIEME PARTIE : COMMENTAIRES ET ANALYSES

1. PROBLEMES ET QUESTIONS MAJEURS DE LA PRESTATION

Le projet a été confronté à quelques problèmes au cours de sa mise en œuvre. Il s'agit entre autres des points spécifiques ci-après :

Ø **Le délai d'exécution des travaux de construction des BOC et PFT**

Le démarrage des travaux de construction a d'abord connu un retard prolongé dû à la lenteur administrative dans le processus de passation de marchés publics. Après la signature de la convention entre le Maître d'Ouvrage - le MAEP- et le Maître d'Ouvrage Délégué – AGETUR -, les travaux démarrés en mars 2009 auraient dû prendre fin un an après. Or, ils n'ont été achevés qu'après deux ans. Cette situation pose le problème de l'attente due au choix de la maîtrise d'ouvrage déléguée. De ce fait, l'équipe du projet n'a pas pu expérimenter le Système Amélioré de Collecte de Crevettes à l'Exportation. Les travaux de construction et l'équipement des BOC ont subi les effets dus au retard de démarrage.

Ø **La difficulté de mobilisation adéquate de la contrepartie nationale**

Le projet a démarré en mars 2008 et le régisseur n'a été nommé qu'en mai 2009. Sur un montant total de 269.340.000 francs CFA prévu dans la convention spécifique, il n'a été mobilisé qu'un montant de 21.932.315 francs CFA. Cette situation n'a pas permis de réaliser l'aménagement des pistes prévu sur la contrepartie nationale. La réalisation de ces travaux est envisagée pour l'année 2012 après la clôture du projet, le contrat de marché étant actuellement à la phase de signature. Pour des projets de cette nature, l'attention devra être portée sur le financement par le budget national, des actions spécifiques qui ne comportent pas des risques sur l'atteinte des résultats.

Ø **Le fonctionnement des deux BOC**

La chambre froide et la fabrique à glace de la BOC de Bohoué ne fonctionnent pas encore en raison de l'absence du courant triphasé sur ce site du au manque de moyens financiers. Cette situation se justifie difficilement du fait que les travaux initiés par le MOD n'ont pas inscrit l'énergie au titre des travaux à effectuer dans le cadre de l'installation des infrastructures de cette nature.

La même situation se pose à la BOC de Possotomé avec des causes liées aux premières pannes enregistrées au niveau des équipements. Il s'avère de ce fait indiqué que le GIE soit mieux accompagné pour mettre en place un dispositif de maintenance en adéquation avec les réalités nationales. La référence des prestataires à l'extérieur du Bénin pose le problème d'efficacité et d'efficacités des équipements mis en place.

Ø **La spécificité du projet notamment en ce qui concerne es infrastructures et les équipements dont la réalisation requiert des qualifications techniques particulières**

Les prestataires locaux disposant des capacités requis pour des prestations de cette nature sont très peu nombreux. Cette situation a conduit le MOD à entreprendre les travaux dans une approche de «faire avec » dont les résultats ne sont garantis qu'à la faveur d'importants efforts de suivi et d'appui conseil. Cette situation a souvent amené le MOD à placer les prestataires en mode régie obligeant le prestataire à exécuter les travaux sous la surveillance directe du MOD qui assure le paiement après certification de la qualité des travaux faits.

2. CAUSES DES ECARTS PAR RAPPORT AUX RESULTATS ATTENDUS

Les retards enregistrés dans la mise en œuvre de certaines activités du résultat 1 tiennent en partie à la complexité de l'intervention (mise en place des infrastructures) et à la lenteur dans le traitement des dossiers notamment en ce qui concerne les marchés publics béninois.

Le premier dossier d'appel d'offre relatif aux travaux d'aménagement des pistes d'accès aux infrastructures n'a pas abouti et un second dossier élaboré à nouveau, a été mis dans le circuit de passation des marchés publics en 2010. Le marché est attribué et le contrat d'exécution en cours de signature alors que le projet est arrivé à terme.

En ce qui concerne la réalisation des travaux de construction des Bases Obligatoires de Contrôle, l'étude du sol supposée réalisée, a été reprise et le type de fondation modifié pour assurer une meilleure assise de ces infrastructures de débarquement des produits halieutiques. Cette situation a induit non seulement un retard dans la réalisation des travaux de construction et d'équipement des BOC mais également un gap financier. Le Système Amélioré de Collecte des Crevettes d'Exportation (SACCE) n'est pas fonctionnel avant la fin de la prestation.

Par ailleurs, l'impulsion donnée par le projet pour la création du LCSSA et de l'ABSSA a conduit à la prise en charge de nouvelles actions par la Partie belge. En effet, le Royaume de Belgique a dû donner un avis favorable à l'appui sollicité par le MAEP dans le cadre de l'opérationnalisation du Laboratoire Central de Sécurité Sanitaire des Aliments (LCSSA). Cet appui prévu initialement pour une durée de six (06) mois a été prolongé d'un mois pour permettre la Partie béninoise de mettre en place les dispositions devant assurer le bon fonctionnement de ce laboratoire.

3. ENSEIGNEMENTS A TIRER

Les enseignements que l'on peut tirer de cette prestation peuvent se résumer comme suit :

- Compte tenu de la spécificité du domaine d'intervention, la durée de trois ans est insuffisante pour permettre une excellente mise en œuvre du projet qui inclus au minimum d'un an d'accompagnement ;
- La recherche d'un alignement aux procédures nationales particulièrement pour les marchés publics n'est pas indiquée pour des projets qui comportent une grande part d'infrastructures à réaliser. En effet, en ce qui concerne les marchés publics, les retards sont très importants et engendrent des préjudices sur la pertinence et l'efficacité résultant des procédures ;

- La surveillance des plans d'eau en matière d'engins prohibés devrait constituer un préalable au démarrage du projet en vue d'assurer la pérennité des ressources halieutiques en général et des crevettes en particulier ;
- La question de l'envasement du chenal devrait être inscrite comme un préalable à lever à travers des actions préparatoires qui auraient servi de mobilisation des communautés de pêcheurs pour la mise en œuvre des travaux de haute intensité de main d'œuvre destinés au désensablement du chenal ;
- Les questions environnementales devraient être inscrites au plan d'action du MAEP et du Ministère de l'Environnement en ce qui concerne la surveillance des substances toxiques dans le plan d'eau ;
- L'ATEP devrait faire montre d'un réel engagement en garantissant la reprise effective des activités par toutes les usines.

4. PERCEPTION DE LA PRESTATION PAR LES GROUPES CIBLES

Le projet est très bien accueilli par la population bénéficiaire dans son ensemble. Les questions liées aux bonnes pratiques d'hygiène ont constitué un centre d'intérêt pour les communautés qui en ont compris l'intérêt et l'importance dans la mise à disposition des consommateurs des produits de qualité et les possibilités d'augmentation des revenus attendus du fait de la qualité des produits offerts sur le marché.

A l'unanimité, une préoccupation majeure de leur part est l'ensablement et l'envasement du lac Ahémé qui peuvent impacter les acquis du projet.

5. RESULTATS DU SUIVI EVALUATION ET DU MONITORING

a. La SMCL et le CTS

Les recommandations issues des différentes sessions de la SMCL ont également servi de support à la mise en œuvre efficiente des activités du projet et à la préservation des orientations de départ retenues dans le cadre du projet. Neuf (09) sessions ordinaires et quatre (04) sessions extraordinaires de la SMCL ont été organisées durant toute la période d'exécution du projet.

Les mesures formulées par le comité technique de suivi ont donné une impulsion à l'exécution des travaux de construction et d'équipement des BOC. L'acquisition des équipements a donné lieu à des difficultés d'exécution liées à l'inexistence de prestataires locaux capables de répondre aux exigences de ce marché. Les initiatives laissées au CTS n'ont pas favorisé un choix optimal dans l'exécution du processus d'acquisition qui a été relancé par le MOD.

b. L'évaluation finale

L'évaluation finale du projet ADEFIH, réalisée en septembre 2010, a permis d'apprécier l'atteinte des résultats et la contribution du projet ADEFIH à l'amélioration de la filière halieutique au Bénin. En effet, la réalisation de l'évaluation finale du projet avant son terme a permis de mettre en œuvre des recommandations améliorant la réalisation des objectifs du projet. Les principales recommandations afin d'atteindre les résultats sont listées ci-dessous :

- **Etude de faisabilité**

- Calculer au plus près les frais de fonctionnement des BOC et PFT afin d'établir les quantités minimales de crevettes qui doivent transiter par ceux-ci ;
- Consulter les différents opérateurs pour s'assurer qu'ils s'engagent à prendre ces quantités minimales et à payer le supplément de prix engendré par l'utilisation des BOC et PFT.

Il est souhaitable de faire cette étude de coût avec la collaboration des intéressés. Risques encourus auprès des opérateurs agréés. Ces derniers pourraient :

- Ne pas vouloir s'engager à prendre les quantités minimales pouvant assurer la viabilité économique des BOC et PFT ;
- Refuser de payer les frais supplémentaires engendrés par l'existence des BOC et PFT ;
- Etre prêts à prendre les quantités minimales mais que les banques refusent de les suivre ;
- Profiter de leur situation de passage obligé pour imposer des conditions inacceptables ;
- Refuser de participer aux coûts engendrés par les contrôles de la DP.

- **Réception des BOC et PFT**

Les BOC et PFT devront être complètement terminés et réceptionnés. Ceci suppose qu'ils soient conformes au cahier des charges qui mentionnent qu'ils doivent être conformes aux normes HACCP. Cette condition essentielle pour la pertinence du projet n'était pas réalisée lors du passage de l'EF.

Risques encourus par rapport à la finalisation des BOC et PFT à temps pour les causes suivantes :

- Retards de livraison du matériel (usine à glace - chambre positive - tables inox) ;
- Retard de l'installation électrique - arrivée d'eau - ;
- Non conformités au cahier des charges ;
- La mise en conformité dépasserait le budget et le planning prévu.

- **Quantité de crevettes pêchées**

Il est essentiel de s'assurer que les quantités minimales soient physiquement disponibles. Il faudra maîtriser les risques pour que :

- Le stock disponible de crevettes de grosses tailles dans le lac soit suffisant ;
- Suffisamment de pêcheurs et collecteurs acceptent les prix proposés et passent par les BOC et PFT ;
- Le transport soit assuré en tenant suffisamment compte de l'état des différentes pistes et des conditions de transport.

Afin d'apprécier la situation relative à la disponibilité des crevettes en quantité suffisante, l'étude commanditée pour la détermination du mode de gestion des BOC et des du lac Ahémé a élargi le champ d'étude aux aspects spécifiques portant sur la rentabilité et les conditions économiques et financières liées au mode d'exploitation de ces infrastructures. Dans ce cadre, les consultants ont émis des hypothèses de travail pour laborer l'ébauche d'un plan d'affaires en vue d'évaluer ces critères sur base de comptes d'exploitation prévisionnels.

L'établissement de ces comptes d'exploitation prévisionnels a permis de calculer l'excédent brut d'exploitation, les résultats d'exploitation, les résultats nets d'autofinancement et la capacité d'autofinancement nette. Aussi la rentabilité du projet de gestion des infrastructures transparaît-elle à travers les indicateurs de rentabilité dégagés par leur exploitation. En effet, l'accumulation de Cash Flow permet d'accroître à terme le Fonds de Roulement du projet, lui permettant ainsi de renforcer son autonomie financière et de faire face aux engagements financiers notamment vis-à-vis de la banque.

Dans l'hypothèse formulée par les consultants, les comptes d'exploitation élaborés se présenteraient ainsi qu'il suit sur une période de trois années d'exercice :

Rubriques	Années			
	0	1	2	3
Chiffre d'affaires		57 600 000	57 600 000	57 600 000
Charges d'exploitation	(1 000 000)	(51 344 970)	(50 207 820)	(49 070 670)
Frais préliminaires	1 000 000			
Besoin de Fonds de Roulement		48 540 000	48 540 000	48 540 000
Charges financières		2 804 970	1 667 820	530 670
Résultat d'Exploitation	(1 000 000)	6 255 030	7 392 180	8 529 330
Amortissement		(1 000 000)	(1 000 000)	(1 000 000)
Résultat avant impôt	(1 000 000)	5 255 030	6 392 180	7 529 330
Impôts et taxes (30%)		1 576 509	1 917 654	2 258 799
Résultat après impôt	(1 000 000)	3 678 521	4 474 526	5 270 531
Charges financières		2 804 970	1 667 820	530 670
Amortissement		1 000 000	1 000 000	1 000 000
Cash Flow	(1 000 000)	7 483 491	7 142 346	6 801 201

Au terme de cette étude de faisabilité, les principales conclusions et recommandations formulées par les consultants se résument comme suit :

- le projet est solvable, rentable et donc faisable ;
- une dotation de fonds de roulement d'au moins **24 270 000 F CFA** est nécessaire pour soutenir les **6 premiers mois** de fonctionnement. Si aucune institution financière n'est intéressée, elle devra se faire sous forme de subvention ;
- au bout de 2 ans 6 mois 5 jours, ce crédit pourra être remboursé ;
- le projet ne pourra pas assurer l'amortissement des infrastructures et équipements. C'est pourquoi, il n'a été retenu qu'une contribution hauteur de **1 000 000 F CFA** par an.

Il convient de noter qu'il s'agit d'une appréciation de base dont pourrait se servir le GIE pour l'élaboration de leur plan d'affaires à proprement parler de manière plus appropriée au regard du contexte lié à l'environnement du moment, notamment le caractère encore récent de la structure de gestion.

c. Les audits et contrôles

Au cours de son exécution le projet a bénéficié de deux audits de la Cour des comptes belge et d'un audit du Cabinet DELOITTE. Ces audits ont permis d'apprécier la sincérité et la régularité des états financiers. Les principales conclusions et recommandations de ces audits se résument ainsi qu'il suit :

- **Information générale:** Aucune observation pertinente n'a retenu notre attention au niveau des informations générales liées au projet ADEFIH.
- **Gestion des projets:** Aucune observation pertinente n'a retenu notre attention au niveau de la gestion générale du projet ADEFIH.
- **Audits précédents:** Aucune observation pertinente n'a retenu notre attention concernant les recommandations des audits précédents du projet ADEFIH. Pour plus d'informations concernant l'audit précédent relatif à ADEFIH, nous faisons référence au document intitulé « Note de synthèse – Conclusions du déplacement de décembre 2008 – Bénin ».
- **Communication vers la BTC/ CTB:** Aucune observation pertinente n'a retenu notre attention au niveau de la communication vers la BTC/CTB du projet ADEFIH.
- **Processus d'achat:** Aucune observation pertinente n'a retenu notre attention au niveau du processus d'achat du projet ADEFIH.
- **Gestion financière et comptable:** Aucune observation pertinente n'a retenu notre attention au niveau de la gestion financière et comptable du projet ADEFIH.

6. RECOMMANDATIONS POUR L'APRES-PROJET

Au titre des recommandations liées à l'après projet, il importe de retenir les actions spécifiques concernant entre autres :

- La régénération des ressources du plan d'eau à travers le renforcement de la surveillance par les services de contrôle de la direction des pêches dans le cadre de l'interdiction des matériels et équipements prohibés ;
- La mise en œuvre d'une solution appropriée pour désensiler le chenal ;
- La relance des activités d'exportation par les opérateurs privés pour tirer profit de l'inscription obtenue par le Bénin sur la liste des pays exportateurs vers l'Europe ;
- La finalisation des opérations liées à la fonctionnalité des infrastructures en ce qui concerne l'approvisionnement en énergie électrique en vue de garantir les conditions de viabilité de ces infrastructures ;
- La poursuite de l'accompagnement du GIE en vue d'en faire une structure viable qui garantit l'accessibilité des produits de pêche de bonne qualité sur les marchés ;
- La réalisation des pistes d'accès retenues pour assurer aux différents acteurs de meilleures conditions d'exercice de leurs activités ;
- L'accompagnement effectif des acteurs par la direction des pêches qui joue le rôle d'appui conseil au sein de la filière.

CONCLUSION

Le projet ADEFIH a servi de modèle dans le cadre de la coopération bénino-belge à travers la forte implication du secteur privé dans la mise en œuvre des activités depuis leur identification. Il importe que des actions soutenues soient mises en œuvre par les structures concernées notamment le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche en vue de finaliser les dernières opérations devant permettre de garantir la pérennité des acquis dans la relance de la filière halieutique au Bénin. Il s'agit notamment du désensablement du plan d'eau dans le respect des conditions environnementales requises.

Le GIE qui a à charge la gestion des infrastructures mérite d'être accompagné en vue de garantir la durabilité des dispositions liées à la préservation des conditions sanitaires recommandées dans le cadre de l'accès des produits de pêche aux différents marchés.

L'exemple du projet ADEFIH pourrait servir de référence pour la mise en œuvre des actions similaires au niveau des autres plans d'eau dont l'aménagement au titre des infrastructures de la même nature constitue une nécessité dans le cadre de l'amélioration des revenus des communautés de pêcheurs autour de ces plans d'eau.

Face à la situation actuelle particulièrement en ce qui concerne la consolidation des acquis, il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie spécifique d'après projet. Il s'agira de définir une feuille de route sous la forme d'un plan d'actions liées d'une part sur le renforcement des capacités des membres du GIE pour une gestion durable des infrastructures, et d'autre part sur l'entretien et la maintenance des équipements. Une expertise d'accompagnement pourrait être mobilisée à la demande du MAEP qui devra élaborer cette stratégie à soumettre aux autres instruments de la coopération belge en vue de sa mise en œuvre.

Responsable du projet	Coresponsable Administratif et Financier
Richard Pascal GNIMAVO	Cyrille Saliou CHABI

Annexes :

Annexes	Oui	No n
1. Résumé des résultats	X	
2. Etat des recettes et dépenses de la période sous revue	X	
3. Taux de déboursement de la prestation	X	
4. Personnel de la prestation	X	
5. Sous-traitance et appels d'offres	X	
6. Equipements	X	
7. Formations	X	
8. Bailleurs	X	

ANNEXE 1. Résumé des résultats et des activités (en fonction du cadre logique)

Résultats Intermédiaires	Indicateurs prévus	Etat de réalisation
RI. 1. Les conditions sanitaires de production, de collecte et de transport des produits de la pêche sont améliorées sur le lac Ahémé	<ul style="list-style-type: none"> • 2 BOC et 12 PFT sont construites ; • 300 CIN sont achetés ; • Les pêcheurs sont équipés et formés aux BPH et BPGE ; • Accès des véhicules aisé aux PFT ; • Le SACCE est fonctionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 BOC et 12 PFT sont construites autour du lac Ahémé ; • 295 CIN sont achetés et sont disponibles ; • 800 pêcheurs sont équipés et formés aux BPH et BPGE ; • 151 mareyeuses et collecteurs sont formés aux BPH et BPCF ; • L'aménagement sommaire des pistes d'accès aux infrastructures sur fonds belge a été réalisé tandis que l'aménagement définitif prévu sur fonds de la contrepartie nationale n'est pas réalisé ; • Le Système Amélioré de Collecte de Crevettes à l'Exportation n'est pas fonctionnel. Il sera effectif à la saison crevette en mars 2012 avec la reprise des activités de toutes les usines.
RI. 2. Les capacités de l'Autorité Compétente en matière de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de formation des acteurs à la base sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> • Personnel de l'AC formé ; • Laboratoire équipé et fonctionnel ; • Les manuels didactiques sont conçus et utilisés pour les formations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet a contribué à l'appropriation du manuel d'inspection par les inspecteurs sanitaires des produits de pêche ; • Le laboratoire Central de Sécurité Sanitaire des Aliments (LCSSA) est équipé et a bénéficié d'un fonds d'appui à son opérationnalisation ; • 1 250 manuels didactiques sont conçus et utilisés pour les différentes formations.
RI. 3. Des études et des activités complémentaires sont réalisées pour assurer la pérennité et la qualité des productions halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes sur les causes de l'envasement du chenal est réalisée ; • Nombre de fours chorkors construits ; • Présence de mangrove au bord des BOC et PFT • Latrines villageoises construites et utiles. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'étude sur les causes de l'envasement du chenal n'a pas été réalisée parce que les résultats de l'Etude ROCHE sur cette problématique sont disponibles ; • Dix fours Chorkors ont été construits au centre de fumage de Dado ; • 108,86 ha de bassins versants sont reboisés dans les communes de Kpomassè et de Comé et 1227 plants d'Avicennia mis en terre sur 10 sites abritant les infrastructures ; • 61 latrines villageoises construites et utiles dans les trois communes, zone d'intervention du projet

Résultat 1 : Les conditions sanitaires de production, de collecte et de transport des produits de la pêche sont améliorées sur le lac Ahémé.		
A.1.1	Construire les infrastructures normalisées de manutention et de conditionnement des crevettes (2 BOC, 12 PFT).	Le Maître d'Ouvrage Délégué AGETUR a été retenu conformément à la procédure de passation de marché public. Les travaux ont été répartis en quatre lots à savoir la construction de la zone couverte des BOC ; l'aménagement extérieur des BOC ; la construction des PFT et l'équipement des BOC. Les travaux de construction et d'aménagement démarrés en mars 2009 ont réceptionnés définitivement en août 2011 et octobre 2011 tandis que l'équipement des BOC a été provisoirement réceptionné en août 2011.
A. 1.2.	Equiper les collecteurs de caissons isothermes et les former aux bonnes pratiques de manutention et de conditionnement des productions	295 caissons isothermes normalisés sont acquis et un mode de gestion entre la Direction des pêches, l'ATEP et le GIE "HIN DOKOUN" de a être défini avant la campagne crevettière 2012.
A.1.3.	Equiper et former les pêcheurs aux bonnes pratiques de collecte et de manutention des productions halieutiques.	800 pêcheurs ont été formés en Bonnes Pratiques d'Hygiène, Bonnes Pratiques de Gestion Environnementale et Pratiques de Pêche Responsable. Ces pêcheurs ont bénéficié d'un lot d'équipement composé de glacière, brosse, bassine, seau et passoire.
A.1.4.	Améliorer les pistes d'accès aux infrastructures de manutention et de conditionnement des productions.	L'aménagement des pistes d'accès à certaines infrastructures a été réalisé sommairement sur fonds belge, l'aménagement définitif prévu sera réalisé en 2012.
A.1.5	Améliorer les pistes d'accès aux infrastructures de manutention et de conditionnement des productions.	L'aménagement des pistes d'accès à certaines infrastructures a été réalisé sommairement sur fonds belge, l'aménagement définitif prévu sera réalisé en 2012.
A.1.6	Contribuer à la mise en place du fonds de roulement pour le fonctionnement des BOC et PFT	Un accord d'exécution a été signé entre la structure de gestion et le projet pour l'opérationnalisation des activités de cette structure. Le montant décaissé est de 10 840 960 FCFA.
A.1.7	Mettre à disposition l'expertise pour accompagner le processus de mise en place des structures de gestion des BOC et PFT	Une étude sur le mode de gestion des infrastructures a été réalisée et le mode de gestion retenu est le Groupement d'Intérêt Economique. Le Conseil d'Administration a été mis en place au cours de l'Assemblée générale constitutive et le Président du Conseil d'Administration a été désigné. Le personnel des BOC et PFT est mis en place.
A.1.8	Organiser des séances de sensibilisation des acteurs et consommateurs sur l'importance de la consommation des produits de qualité	Une mission de sensibilisation des acteurs à l'utilisation des infrastructures a été réalisée par une équipe de Consultants. Cette sensibilisation a été renforcée par des émissions radiophoniques sur trois radios locales : Mono FM ; Ahémé FM et radio Kpassè.
A.1.9	Former les membres des structures de gestion des BOC et PFT	Le personnel recruté ainsi que les membres du Conseil d'Administration du GIE ont bénéficié d'une formation dont les thèmes se rapportent à : Le régime juridique et la gestion d'un GIE ; la maintenance des équipements de fabrication à glace ; les procédures de gestion administrative et financières du GIE, les bonnes pratiques de conservation par le froid et les bonnes pratiques d'hygiène.

Résultat 2 : Les capacités de l'Autorité Compétente en matière de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de formation des acteurs à la base sont renforcées.

A.2.1.	Former le personnel nécessaire pour assurer les fonctions régaliennes de contrôle et de suivi des productions.	Contribution du projet à l'élaboration du manuel d'inspection des produits halieutiques
A.2.2.	Participer à l'équipement des laboratoires nationaux d'analyse et de contrôle de la filière crevette d'exportation.	Equipped the Central Laboratory of Control of the Sanitary Food (LCSSA) with chromatograph, microbiological material, reagents and consumables. Support to the operationalization of LCSSA by taking charge of six months of salary of the personnel.
A.2.3.	Elaborer des manuels didactiques illustrés à l'intention des pêcheurs pour faciliter leur formation.	Elaboration et impression de 1250 manuels didactiques sur les thèmes : « Bonnes Pratiques d'Hygiène pour Pêcheurs » (BPH) et « Bonnes Pratiques de Gestion Environnementale » (BPGE)
A.2.4	Former les communautés de pêcheurs aux pratiques de pêche responsable et à la protection de l'environnement.	Formation de 151 mareyeuses et collecteurs en bonnes pratiques de conservation par le froid. Des campagnes de sensibilisation radiophoniques ont été organisées en 2009 et 2010 sur les radios de proximité de la zone d'intervention.

Résultat 3 : Des études et des activités complémentaires sont réalisées pour assurer la pérennité et la qualité des productions halieutiques.

A.3.1.	Réaliser une étude sur les causes de l'envasement du chenal d'approvisionnement en eau salée du lac Ahémé pour proposer des solutions.	
A.3.2.	Participer aux reboisements anti-érosifs des bassins versants et à la restauration des mangroves.	108,86 ha de bassins versants sont reboisés dans les communes de Kpomassè et de Comé et 1227 plants d'Avicennia mis en terre sur 10 sites abritant les infrastructures
A.3.3	Construire des fours Chorkor dans les villages de pêcheurs pour diminuer la consommation de bois de fumage.	Un centre de fumage composé de 10 fours Chorkors a été réalisé à Dado dans la commune de Bopa. Le groupement de femmes de Dado a été formé à la gestion du centre.
A.3.4	Construire des latrines dans les villages des pêcheurs en bordure du lac Ahémé.	61 latrines sont construites dans les villages en bordure du lac Ahémé. Les comités ont été formés à la gestion durable de ces latrines.

ANNEXE 2 : Etat des recettes et dépenses de la période sous revue (FCFA)

Mode		Montant Prévu	Montant dépensé	Engagements	Solde	Taux de réalisation
Régie	Euros	728 397,00	702 171,43	21 836,31	4 389,26	99%
	FCFA	477 797 111	460 594 265	14 323 678	2 879 168	
Cogestion	Euros	2 304 657,97	2 286 988,57	16 787,87	881,53	100%
	FCFA	1 511 756 528	1 500 166 161	11 012 124	578 243	
Total	Euros	3 033 054, 97	2 989 160,00	38 624,18	5 270,79	100%
	FCFA	1 989 553 639	1 960 760 426	25 335 802	3 457 411	

Le détail des engagements restants dont le paiement sera fait au-delà de la date de clôture se présente comme suit :

N°	Engagements	Mode	Montant (FCFA)	Date probable de paiement
1	Formation du personnel du LCSSA par EX CHANGE	Régie	9 186 678	31/01/2012
2	Documentaire sur les activités du GIE « HIN DOKOUN »	Régie	5 137 000	27/12/2011
3	Solde honoraires Maître d'Ouvrage Délégué	Cogestion	3 392 813	22/12/2011
4	Retenue de garantie pour la construction des latrines par l'entreprise SACGIT	Cogestion	1 364 311	27/12/2011
5	Solde mission de contrôle des latrines	Cogestion	275 000	27/12/2011
6	Cérémonie remise BOC et PFT	Cogestion	1 380 000	23/12/2011
7	Contre expertise réparation fabrique de glace des BOC	Cogestion	600 000	27/12/2011
8	Avenant à l'accord d'exécution avec le GIE	Cogestion	4 000 000	16/12/2011
	TOTAL		25 335 802	

ANNEXE 3: Taux de déboursement de la prestation

Résultats		Budget cumulé	Dépenses réelles cumulées	Taux de déboursement cumulé	Commentaires et remarques
Contribution belge	Euros	3 033 054,97	2 989 160,00	100%	
	FCFA	1 989 553 639	1 960 760 426		
Contribution béninoise	Euros	410 606,18	33 435,60	8%	En 2012, la contribution nationale permettra de réaliser l'aménagement des pistes d'accès aux infrastructures et le renforcement du courant électrique à la BOC de Sègbohouè.
	FCFA	269 340 000	21 932 315		

ADERIH_Soldé fin projet.pdf - Foxit Reader 2.2 - [ADERIH_Soldé fin projet.pdf]

File Edit View Language Document Tools Advanced Window Help

Find:

Budget vs Actuals / Commitments (Year to Date) of BEN0601311

Project Title: **PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES HALIEUTIQUES DU BENIN**
 Budget Version: **101**
 Currency: **EUR**
 YTD: **Report includes all valid transactions, registered up to today**
 Comm. Balance: **The remaining balance of the registered commitments**

	Status	Fin Mode	Amount	YTD expense	Balance	Comm. Bal.	Est. Balance	%	% Est
A LES PRODUCTIONS DE CREVETTES DU LAC AHÈME SONT AMÉLIORÉES.			2.517.598,33	2.592.967,75	24.710,58	38.824,20	-19.913,52	99%	101%
01 Les conditions sanitaires de prod, de collecte et de transp des pchts de la			1.825.425,71	1.774.665,58	50.569,03	22.120,06	28.448,97	97%	98%
		COGES	1.439.939,00	1.435.620,58	4.318,44	5.172,31	-853,87	100%	100%
		REGIE	72.342,88	68.222,60	6.120,28	7.631,30	-1.711,04	92%	102%
		COGES	139.082,00	182.612,71	-13.530,71	0,00	-13.530,71	110%	110%
		COGES	0,00	12,20	-12,20	0,00	-12,20	7%	7%
		REGIE	40.000,00	39.118,55	883,45	0,00	883,45	98%	98%
		COGES	74.700,00	23.548,18	51.153,62	6.097,98	45.055,66	32%	40%
		COGES	10.671,00	10.750,70	-79,70	914,89	-994,39	101%	109%
		COGES	30.410,85	8.615,82	21.595,03	2.103,80	19.491,23	29%	36%
		COGES	18.280,00	38.159,36	-19.879,36	0,00	-19.879,36	209%	209%
02 Les capacités de l'Autorité compétante en matière de contrôle sanitaire			500.175,05	511.663,57	-11.678,52	14.005,00	-25.683,52	102%	108%
		COGES	1.144,00	1.143,37	0,63	0,00	0,63	100%	100%
		COGES	569,05	1.564,07	-995,02	0,00	-995,02	171%	171%
		COGES	40.245,00	40.048,77	196,23	0,00	196,23	100%	100%
		COGES	42.000,00	43.347,67	-1.347,67	0,00	-1.347,67	103%	103%
		REGIE	354.838,00	364.257,51	-9.419,51	14.005,00	-23.424,51	103%	107%
		REGIE	60.980,00	61.403,58	-423,58	0,00	-423,58	101%	101%
03 Des études et des activités complémentaires sont réalisées pour assurer			292.097,57	305.277,50	-14.179,93	2.489,14	-16.679,07	105%	108%
		REGIE	13.328,57	9.238,12	4.092,45	0,00	4.092,45	68%	68%
		COGES	28.000,00	28.304,85	-304,85	0,00	-304,85	101%	101%
		COGES	14.000,00	28.063,31	-14.063,31	0,00	-14.063,31	200%	200%

Ready 1 of 3 85.47% File: ADEFIH_Soldé fin projet.

ADEFIH_Soldé fin projet.pdf - Foxit Reader 2.2 - [ADEFIH_Soldé fin projet.pdf]									
File Edit View Language Document Tools Advanced Window Help									
Foxit Reader Pro, work like a pro!									
Find: []									
02	Les capacités de l'Autorité compétente en matière de contrôle sanitaire	800.175,05	511.853,57	-11.675,52	14.005,00	-25.683,52	102%	105%	
01	Former le personnel nécessaire pour assurer les fonctions régaliennes de COGES	1.144,00	1.143,37	0,63	0,00	0,63	100%	100%	
02	Participer à l'équipement des laboratoires nationaux d'analyse et de contrôle COGES	959,05	1.654,07	-695,02	0,00	-695,02	171%	171%	
03	Elaborer des manuels didactiques illustrés à l'intention des pêcheurs pour COGES	40.245,00	40.046,77	198,23	0,00	198,23	100%	100%	
04	Former les communautés de pêcheurs aux pratiques de pêche responsable COGES	42.000,00	43.347,67	-1.347,67	0,00	-1.347,67	103%	103%	
05	Participer à l'équipement du laboratoire national d'analyse et de contrôle de REGIE	254.838,00	384.257,81	-9.419,81	14.005,00	-23.424,81	103%	107%	
06	Renforcer la surveillance des plans d'eau à travers les analyses chimiques eREGIE	60.990,00	61.403,68	-423,68	0,00	-423,68	101%	101%	
03	Des études et des activités complémentaires sont réalisées pour assurer	292.097,87	305.277,80	-14.179,93	2.499,14	-16.679,07	105%	106%	
01	Réaliser une étude sur les causes de l'envasement du chenal	13.328,87	9.238,12	4.092,45	0,00	4.092,45	62%	62%	
02	Participer aux reboisement anti-érosifs des bassins versants et à la	25.000,00	25.304,95	-304,95	0,00	-304,95	101%	101%	
03	Construire des fours Chorkor de les villages de pêcheurs pour diminuer la	14.000,00	28.053,31	-14.053,31	0,00	-14.053,31	200%	200%	
	REGIE	728.397,00	700.166,34	28.231,66	23.842,63	4.389,03	96%	100%	
	COGEST	2.304.657,97	2.285.966,62	17.690,35	16.767,90	881,45	99%	100%	
	TOTAL	3.033.054,97	2.987.153,96	45.901,01	40.610,53	5.270,48	96%	100%	

2012/12/14 Actual / Commitments (Year to Date) of BEN0601311 Printed on 14/12/2012 by 14/12/2012 14:00:00

Budget vs Actuals / Commitments (Year to Date) of BEN0601311

Project Title: PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES HALIEUTIQUES DU BENIN
 Budget Version: 101
 Currency: EUR
 YTD: Report includes all valid transactions, registered up to today
 Comm. Balance: The remaining balance of the registered commitments

Status	Fin Mode	Amount	TID expenses	Balance	Comm. Bal.	Est. Balance	%	% Est
04	Construire des latrines ds les villages de pêcheurs en bordure du lac Ahémé	220.000,00	238.259,97	-18.259,97	2.499,14	-20.759,11	108%	109%
05	Sécuriser le centre de fumage et le centre maternel et d'alphabetisation par	16.769,00	2.423,15	14.345,85	0,00	14.345,85	14%	14%
X	RESERVE BUDGETAIRE	3.123,07	0,00	3.123,07	0,00	3.123,07	0%	0%
01	Reserve budgétaire	3.123,07	0,00	3.123,07	0,00	3.123,07	0%	0%
01	Reserve budgétaire COGESTION	COGES	3.123,07	0,00	3.123,07	0,00	0%	0%
02	Reserve budgétaire REGIE	REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	7%	7%

Ready 2 of 3 85.47% File: ADEFIH_Soldé fin projet.

ADEFIH_Solde fin projet.pdf - Foxit Reader 2.2 - [ADEFIH_Solde fin projet.pdf]

File Edit View Language Document Tools Advanced Window Help

Find:

Currency: EUR
YTD: Report includes all valid transactions, registered up to today
Comm. Balance: The remaining balance of the registered commitments

	Status	Fin Mode	Amount	TD expenses	Balance	Comm. Bal.	Est. Balance	%	% Est
04 Audit et suivi et évaluation			48.902,04	34.473,18	14.428,88	0,00	14.428,88	70%	70%
01 Evaluation mi parcours		REGIE	11.785,04	0,00	11.785,04	0,00	11.785,04	0%	0%
02 Evaluation finale		REGIE	22.117,00	22.117,00	0,00	0,00	0,00	100%	100%
03 Audit		REGIE	15.000,00	12.356,18	2.643,82	0,00	2.643,82	62%	82%
		REGIE	728.397,00	700.166,34	28.231,68	23.842,63	4.389,03	96%	96%
		COGEST	2.304.657,97	2.286.966,62	17.691,35	16.787,90	881,45	99%	100%
TOTAL			3.033.054,97	2.987.133,96	45.901,01	40.630,53	5.270,49	98%	100%

Report as of Date / Commitment Year to Date of 05/06/13 / Printed on Wednesday 24-October-2013

Ready 3 of 3 05.47% File: ADEFIH_Solde fin projet.

ANNEXE 4 : Personnel de la prestation

Type de personnel (titre, nom et genre)	Durée de recrutement (date de début et fin)	Commentaires (délais de recrutement, pertinence de la fonction et du profil ...)
1. Personnel national mis à la disposition par le Pays Partenaire <u>Responsable national</u> Sylvain TOSSOU <u>Responsable national :</u> Richard Pascal GNIMAVO	Agent Permanent de l'Etat mis à la disposition du projet de mars 2008 décembre 2008. Agent Permanent de l'Etat mis à la disposition du projet à partir du 29 janvier 2009	Inspecteur sanitaire des produits de pêche avec une expérience professionnelle de 25 ans, spécialisé en technologie alimentaire Inspecteur sanitaire des produits de pêche avec une expérience professionnelle de 27 ans, spécialisé en Hygiène et Industrie des Denrées Alimentaires d'Origine Animale (HIDAOA)
2. Personnel recruté <u>Coreponsable Administratif et Financier</u> CHABI Saliou Cyrille <u>Secrétaire de Direction</u> GNIDE Marthe <u>Assistants Juniors</u> Olivier DEMARRET Nicolas LECUIVRE Marie COLINET Nicolas DE CALUWE <u>Chauffeurs</u> Joseph BAHOUNCOLE Adamou BIO BATA Jules BATOSSI <u>Agent d'entretien</u> Luc KPOHOUNDJÉ	Contrat d'emploi à durée indéterminée (18 avril 2008) Contrat d'emploi de 02 ans (04 mars 2009 au 31 mars 2011) Contrat de travail de 07 mois (mars 2008 à décembre 2008) Contrat de travail de 07 mois (janvier 2010 au 31 juillet 2010) Contrat de travail de 02 ans (janvier 2009 au 31/12/2010) Contrat de travail de 17 mois (sept. 2009 au 31/03/2011) Agent contractuel de l'Etat mis à disposition par le Ministère en charge de la pêche : 11/2008 au 11/2010) Contrat de travail de 02 ans Contrat de prestations (novembre 2010 à novembre 2011) Contrat de travail à durée déterminée	Economiste en Relations Economiques Internationales, expérience de 14 ans en gestion administrative, comptable et financière de projets de développement Secrétaire de Direction/caissière 2,5 ans d'expérience dans Administration,

ANNEXE 5: ADEFIH_SOUS TRAITANCE
1 ACQUISITION DES CAISSONS ISOTHERMES

Mode de passation de marché	Procédure négociée sans publication préalable
Date de l'appel d'offres	22 novembre 2007
Date de début du contrat	11 janvier 2008 à 17h
Nom de la firme	SEALNED
Objet du contrat	Acquisition de 300 caissons isothermes
Coût du contrat	39 813 310 F CFA soit 60 695 euros
Durée du contrat	90 jours

Commentaires /recommandations: 295 caissons ont été réceptionnés le 19 juin 2008.

2 ACQUISITION MATERIEL ROULANT AU PROFIT DU PROJET ADEFIH

Mode de passation de marché	Demande d'achat auprès du Siège
Date de l'appel d'offres	21/01/08
Date de début du contrat	
Nom de la firme	CONRICO
Objet du contrat	Acquisition de 2 véhicules FORD RANGER
Coût du contrat	18 702 646 F CFA soit 28 512 euros
Durée du contrat	90 jours

Commentaires /recommandations : Deux véhicules FORD RANGER ont été réceptionnés le 27 mai 2008.

3 FOURNITURE DE DEUX BARQUES ET DE DEUX HORS BORD AU PROFIT DU PROJET ADEFIH

Mode de passation de marché	Consultation restreinte
Date de l'appel d'offres	13/03/08
Date de début du contrat	23/04/08
Nom de la firme	CFAO MOTORS
Objet du contrat	Fourniture de 2 barques et 2 moteurs hors bord
Coût du contrat	14 505 833 FCFA soit 22 114 euros
Durée du contrat	135 jours ouvrables (Reporté)

Commentaires /recommandations : Réception faite le 17 février 2009

4 Construction et équipement de 2 bases obligatoires de contrôle et 12 PFT au bord du lac Ahémé

Mode de passation de marché	Appel d'offres
Date de l'appel d'offres	12 février 2008
Date de début du contrat	02 octobre 2008
Nom de la firme	AGETUR
Objet du contrat	Choix d'une agence de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la Construction et équipement de deux bases obligatoires de contrôle et 12 PFT au bord du lac Ahémé
Coût du contrat	944 537 949 F CFA
Durée du contrat	12 mois

Commentaires /recommandations : Réception provisoire des infrastructures les 12 et 13 août 2010.
L'équipement des BOC sera livré et installé en novembre et décembre 2010.

5 Aménagement sommaire des pistes d'accès aux infrastructures dans les villages en bordure du lac Ahémé

Mode de passation de marché	Appel d'offres négocié
Date de l'appel d'offres	06 mai 2009
Date de début du contrat	23 juin 2009
Nom de la firme	REA C-TP
Objet du contrat	Aménagement des pistes d'accès aux infrastructures dans les villages en bordure du lac Ahémé
Coût du contrat	18 927 843 F CFA
Durée du contrat	1 mois

Commentaires /recommandations : Réception définitive est faite le 8 juin 2010.

6 Fourniture et installation d'un chromatographe en phase vapeur couplé à la détection par spectrométrie de masse en tandem

Mode de passation de marché	Appel d'offres général
Date de l'appel d'offres	10 décembre 2009
Date de début du contrat	7 avril 2010
Nom de la firme	International Services Engineering (ISE)
Objet du contrat	Fourniture et installation d'un chromatographe en phase vapeur couplé à la détection par spectrométrie de masse en tandem
Coût du contrat	172 136 euros
Durée du contrat	45 jours puis prorogation

Commentaires /recommandations : Livraison en novembre 2010 et l'installation en novembre 2011

7 Travaux de construction des latrines dans les villages en bordure du lac Ahémé

Mode de passation de marché	Appel d'offres général
Date de l'appel d'offres	22 juin 2009
Date de début du contrat	Contrats en cours de signature. Notification 9/07/2010
Nom de la firme	NIVAS ; GBETONDJI ; SACGIT & CMS
Objet du contrat	Travaux de construction des latrines dans les villages en bordure du lac Ahémé
Coût du contrat	127 064 206
Durée du contrat	4 mois

Commentaires /recommandations : Démarrage des travaux en octobre 2010 et réception provisoire des 61 latrines les 20, 21 et 22 septembre 2011.

8 Fourniture de réactifs, consommables et matériels microbiologiques pour LCSSA

Mode de passation de marché	Appel d'offres
Date de l'appel d'offres	
Date de début du contrat	Contrats en cours de signature. Notification 9/07/2010
Nom de la firme	LDI international N.V
Objet du contrat	Marché fourniture de réactifs, consommables et matériels microbiologiques pour LCSSA
Coût du contrat	117 926 231 FCFA
Durée du contrat	

Commentaires /recommandations : Réception réactifs, consommables et matériels microbiologiques.

9 Evaluation des travaux d'aménagement sommaire des pistes d'accès aux infrastructures BOC et PFT

Mode de passation de marché	Consultation restreinte
Date de l'appel d'offres	
Date de début du contrat	24 mars 2009
Nom de la firme	OLOUKOU Antoine
Objet du contrat	
Coût du contrat	2 789 480
Durée du contrat	4 mois

Commentaires /recommandations : Les résultats de cette évaluations ont permis de lancer les travaux d'aménagement sommaires des pistes d'accès aux infrastructures.

10 Conception maquette manuel didactique

Mode de passation de marché	Consultation restreinte
Date de l'appel d'offres	
Date de début du contrat	02 avril 2009
Nom de la firme	DAGBA Luc
Objet du contrat	Conception maquette manuel didactique
Coût du contrat	4 220 000
Durée du contrat	10 jours

Commentaires /recommandations : Les maquettes ont permis la réalisation des manuels didactiques.

11 Equipement des pêcheurs en matériels de manipulation

Mode de passation de marché	Consultation restreinte
Date de l'appel d'offres	
Date de début du contrat	04 mai 2009
Nom de la firme	C. I. F.E
Objet du contrat	Equipement des pêcheurs en matériel de manipulation
Coût du contrat	8 825 000
Durée du contrat	01 mois

Commentaires /recommandations :

12 Reboisement des bassins versants dans les villages en bordure du lac Ahémé

Mode de passation de marché	Consultation restreinte
Date de l'appel d'offres	
Date de début du contrat	12 mai 2009
Nom de la firme	ADIR ONG
Objet du contrat	Reboisement des bassins versants dans les villages en bordure du lac Ahémé
Coût du contrat	2 836 000
Durée du contrat	100 jours

Commentaires /recommandations : Reboisement de 87,86 ha de parcelle

13 Réalisation d'émissions radiophoniques pour la sensibilisation des communautés de pêcheurs

Mode de passation de marché	Consultation restreinte
Date de l'appel d'offres	
Date de début du contrat	25 mai 2009
Nom de la firme	Radio MONO FM
Objet du contrat	Réalisation d'émissions radiophoniques pour la sensibilisation des communautés de pêcheurs
Coût du contrat	1 920 000
Durée du contrat	03 mois

Commentaires /recommandations : Les émissions sont réalisées et les CD sont disponibles

14 Réalisation d'émissions radiophoniques pour la sensibilisation des communautés de pêcheurs

Mode de passation de marché	Consultation restreinte
Date de l'appel d'offres	
Date de début du contrat	25 mai 2009
Nom de la firme	Radio KPASSE FM
Objet du contrat	Réalisation d'émissions radiophoniques pour la sensibilisation des communautés de pêcheurs du lac Ahémé
Coût du contrat	1 920 000
Durée du contrat	03 mois

Commentaires /recommandations : Les émissions sont réalisées et les CD sont disponibles

15 Réalisation d'émissions radiophoniques pour la sensibilisation des communautés de pêcheurs

Mode de passation de marché	Consultation restreinte
Date de l'appel d'offres	
Date de début du contrat	25 mai 2009
Nom de la firme	Radio AHEME FM
Objet du contrat	Réalisation d'émissions radiophoniques pour la sensibilisation des communautés de pêcheurs du lac Ahémé
Coût du contrat	1 920 000
Durée du contrat	03 mois

Commentaires /recommandations : Les émissions sont réalisées et les CD sont disponibles

17 Impression de manuels didactiques pour la formation de _____ eurs à la base

Mode de passation de marché	Consultation restreinte
Date de l'appel d'offres	
Date de début du contrat	22 mai 2009 02/06/2009
Nom de la firme	Imprimerie FUMILAYO
Objet du contrat: Contrat 1: 800 manuels Avenant: 450 manuels	Impression de manuels didactiques pour la formation des acteurs à la base
Coût du contrat	5 700 000 et 3 691 000
Durée du contrat	08 jours et 15 jours

Commentaires /recommandations : Les manuels ont servi à la formation des acteurs.

18 Réalisation des travaux d'aménagement sommaire des pistes d'accès aux infrastructures

Mode de passation de marché	Consultation restreinte
Date de l'appel d'offres	
Date de début du contrat	24 juin 2009
Nom de la firme	REA CTP
Objet du contrat:	Réalisation des travaux d'aménagement sommaire des pistes d'accès aux infrastructures
Coût du contrat	18 927 843
Durée du contrat	01 mois

Commentaires /recommandations :

19 Suivi des travaux d'aménagement sommaire des pistes d'accès aux infrastructures

Mode de passation de marché	Consultation restreinte
Date de début du contrat	24 juin 2009 02 août 2009
Nom de la firme	OLOUKOU Antoine
Objet du contrat:	Suivi des travaux d'aménagement sommaire des pistes d'accès aux infrastructures
Coût du contrat	3 540 000 400 000 (avenant)
Durée du contrat	36 jours 25 jours (avenant)

Commentaires /recommandations : L'aménagement sommaire a permis l'accès sur sept sites.

20 Construction d'un centre de fumage dans le village de Dado et formation à l'utilisation des fours Chorkors

Mode de passation de marché	Consultation restreinte
Date de l'appel d'offres	
Date de début du contrat	24 septembre 2009
Nom de la firme	ID PECHES ONG
Objet du contrat:	Construction d'un centre de fumage dans le village de Dado et formation à l'utilisation des fours Chorkors
Coût du contrat	6 569 600
Durée du contrat	03 mois

Commentaires /recommandations : Remise du centre au groupement MAHOUGNON de Dado composé de 42 femmes.

21 Restauration des mangroves sur les sites abritant les infrastructures

Mode de passation de marché	Consultation restreinte
Date de début du contrat	12 novembre 2009
Nom de la firme	AFEL ONG
Objet du contrat:	Restauration des mangroves sur les sites abritant les infrastructures
Coût du contrat	4 975 000
Durée du contrat	28 jours

Commentaires /recommandations :

22 Reboisement des bassins versants dans les villages en bordure du lac Ahémé

Mode de passation de marché	Consultation restreinte
Date de début du contrat	04 mai 2010
Nom de la firme	ADIR ONG
Objet du contrat:	Reboisement des bassins versants dans les villages en bordure du lac Ahémé
Coût du contrat	3 516 000
Durée du contrat	105 jours

Commentaires /recommandations : Reboisement de 20 ha de parcelle.

23 Réalisation documentaire sur le projet ADEFIH

Mode de passation de marché	Consultation restreinte
Date de l'appel d'offres	
Date de début du contrat	21 octobre 2010
Nom de la firme	PEACE INTER COM
Objet du contrat:	Réalisation documentaire sur le projet ADEFIH
Coût du contrat	6 840 000
Durée du contrat	30 jours

Commentaires /recommandations : CD du documentaire disponible

24 Fourniture matériels de manipulation aux pêcheurs formés

Mode de passation de marché	Consultation restreinte
Date de l'appel d'offres	
Date de début du contrat	28 octobre 2010
Nom de la firme	ETS MONTOU OLARI
Objet du contrat:	Fourniture de matériel de manipulation aux pêcheurs formés
Coût du contrat	9 595 000
Durée du contrat	30 jours

Commentaires /recommandations : Remise des matériels aux pêcheurs formés en 2010.

25 Impression des manuels didactiques pour la formation des pêcheurs

Mode de passation de marché	Consultation restreinte
Date de l'appel d'offres	
Date de début du contrat	28 octobre 2010
Nom de la firme	Imprimerie FUMILAYO
Objet du contrat:	Fourniture de matériels de manipulation aux pêcheurs formés
Coût du contrat	9 909 000
Durée du contrat	15 jours

Commentaires /recommandations : Les manuels ont servi à la formation des acteurs en 2010.

26 Mission suivi et contrôle des travaux de construction des latrines

Mode de passation de marché	Consultation restreinte
Date de l'appel d'offres	
Date de début du contrat	06 novembre 2010
Nom de la firme	Bureau BK Consult
Objet du contrat:	Mission suivi et contrôle des travaux de construction des latrines
Coût du contrat	5 500 000 3 000 000 (avenant)
Durée du contrat	04 mois 2,5 mois (avenant)

Commentaires /recommandations :

27 Réalisation d'émissions radiophoniques pour la sensibilisation des communautés de pêcheurs

Mode de passation de marché	Consultation restreinte
Date de l'appel d'offres	
Date de début du contrat	15 décembre 2010
Nom de la firme	Radio MONO FM
Objet du contrat	Réalisation d'émissions radiophoniques pour la sensibilisation des communautés de pêcheurs du lac Ahémé
Coût du contrat	1 506 000
Durée du contrat	03 mois

Commentaires /recommandations : CD des émissions disponible

28 Réalisation d'émissions radiophoniques pour la sensibilisation des communautés de pêcheurs

Mode de passation de marché	Consultation restreinte
Date de début du contrat	15 décembre 2010
Nom de la firme	Radio KPASSE FM
Objet du contrat	Réalisation d'émissions radiophoniques pour la sensibilisation des communautés de pêcheurs
Coût du contrat	1 506 000
Durée du contrat	03 mois

Commentaires /recommandations : CD des émissions disponible

29 Réalisation de la clôture du centre de fumage de Dado

Mode de passation de marché	Consultation restreinte
Date de l'appel d'offres	
Date de début du contrat	29 décembre 2010
Nom de la firme	C.I.F.E
Objet du contrat	Réalisation de la clôture du centre de fumage de Dado
Coût du contrat	9 387 500
Durée du contrat	02 mois

Commentaires /recommandations : Travaux réalisés et réceptionnés